



Conseil de sécurité

MAY 13 1993

PROVISOIRE

S/PV.3211  
11 mai 1993

FRANCAIS

PROCES-VERBAL PROVISOIRE DE LA 3211e SEANCE

Tenue au Siège, à New York,  
le mardi 11 mai 1993, à 16 heures

Président : M. VORONTSOV (Fédération de Russie)

Membres :

Brésil	M. SARDENBERG
Cap-Vert	M. JESUS
Chine	M. LI Zhaoxing
Djibouti	M. OLHAYE
Espagne	M. YAÑEZ-BARNUEVO
Etats-Unis d'Amérique	Mme ALBRIGHT
France	M. MERIMEE
Hongrie	M. BUDAI
Japon	M. HATANO
Maroc	M. BENJELLOUN-TOUIMI
Nouvelle-Zélande	M. O'BRIEN
Pakistan	M. MARKER
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir David HANNAY
Venezuela	M. ARRIA

Le présent procès-verbal contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels du Conseil de sécurité.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Bureau des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du procès-verbal.

La séance est ouverte à 16 h 55.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté.

LA SITUATION A CHYPRE

RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL SUR L'OPERATION DES NATIONS UNIES A CHYPRE (S/25492)

Le PRESIDENT (interprétation du russe) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations antérieures.

Les membres du Conseil sont saisis du rapport du Secrétaire général sur l'opération des Nations Unies à Chypre, qui figure dans le document S/25492.

Les membres du Conseil sont également saisis du document S/25693, qui contient le texte d'un projet de résolution présenté par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

J'attire l'attention des membres du Conseil sur le document S/25647, qui contient le texte d'une lettre datée du 21 avril 1993, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de Chypre auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Je crois comprendre que le Conseil de sécurité est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Si je n'entends pas d'objections, je considérerai que tel est le cas.

Puisqu'il n'y a pas d'objections, il en est ainsi décidé.

Avant de mettre le projet de résolution aux voix, je vais donner la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration avant le vote.

Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de la Fédération de Russie.

La délégation russe a maintes fois fait connaître sa position à propos du financement de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP).

Partageant les préoccupations du Secrétaire général et d'un certain nombre de membres du Conseil de sécurité ainsi que d'Etats qui fournissent des contingents militaires à propos de la situation difficile dans laquelle se

Le Président

trouve l'UNFICYP, nous croyons qu'il faut avant tout régler au plus tôt le problème de Chypre. Nous pensons que ce à quoi il importe maintenant de s'attacher particulièrement est d'amener les parties chypriotes à rechercher une solution de compromis aux problèmes complexes de la question chypriote lors de la prochaine série de pourparlers intercommunautaires qui doit commencer le 24 mai 1993. Nous sommes prêts, en outre, à rechercher le moyen d'établir un lien entre la poursuite de l'opération des Nations Unies à Chypre et l'intensification du processus de règlement politique.

Toutefois, nous continuons à avoir de sérieuses objections vis-à-vis des changements qu'il est proposé d'apporter au mode de financement de la Force. Il ne nous semble pas approprié d'appliquer le système de financement par des contributions mises en recouvrement à cette opération qui, jusqu'ici, était entièrement financée sur une base volontaire.

La délégation russe rend hommage aux efforts faits par les auteurs du projet de résolution pour traduire dans le nouveau plan de financement de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre le principe selon lequel les dépenses afférentes à la Force devraient être couvertes par les parties intéressées. Mais nous ne voulons pas créer un précédent qui serait l'abandon total, par les Nations Unies, du principe du financement volontaire des opérations de maintien de la paix. Nous avons déjà été contraints d'accepter les difficiles décisions consistant à passer au système de contributions obligatoires par les Etats Membres des Nations Unies pour l'opération en Somalie ainsi que pour la Force de protection des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine. Si la décision proposée aujourd'hui pour l'UNFICYP était adoptée, il n'y aurait plus aucune opération financée sur la base de contributions volontaires. Nous ne pouvons l'accepter.

Pour ces raisons, et conformément aux instructions reçues de notre gouvernement, la délégation de la Fédération de Russie se verra obligée de voter contre le projet de résolution contenu dans le document S/25693. Nous entendons souligner une fois encore que la position russe sur cette question ne repose sur aucune considération politique. La position du Gouvernement de la Fédération de Russie est dictée uniquement par des considérations pratiques quant aux moyens de développer davantage les opérations toujours plus nombreuses de maintien de la paix des Nations Unies et quant au mode de

Le Président

financement des dépenses entraînées par ces opérations qui, elles aussi, ne cessent d'augmenter. Selon nous, les contributions volontaires devraient augmenter et non diminuer.

Je reprends mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution contenu dans le document S/25693.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour : Brésil, Cap-Vert, Chine, Djibouti, France, Hongrie, Japon, Maroc, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Espagne, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats-Unis d'Amérique, Venezuela.

Votent contre : Fédération de Russie.

Le PRESIDENT (interprétation du russe) : Le résultat du vote est le suivant : 14 voix pour, une voix contre et aucune abstention. Le projet de résolution n'a pas été adopté en raison du vote négatif d'un membre permanent du Conseil de sécurité.

Je vais maintenant donner la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire des déclarations après le vote.

Sir David HANNAY (Royaume-Uni) (interprétation de l'anglais) : Ce n'est pas la première fois que le Secrétaire général propose au Conseil que le financement de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP) soit prélevé sur des contributions mises en recouvrement plutôt que sur les contributions volontaires qui l'ont financée depuis qu'une sombre querelle datant de la guerre froide a empêché qu'un financement normal soit accepté lorsque la Force a été créée il y a quelque 29 ans. Mais chaque fois que cela a été discuté par le Conseil, l'argument invoqué en faveur des contributions mises en recouvrement a été un argument d'équité. Il s'agit là d'un argument puissant mais, malheureusement, il ne l'a pas emporté. Il est vraiment difficile de justifier que le fardeau du financement de cette force de maintien de la paix doive échoir aux pays qui fournissent des contingents et à d'autres qui sont prêts à se porter volontaires, et non, comme toute autre opération de maintien de la paix des Nations Unies, à tous les Membres de l'Organisation des Nations Unies. Le Secrétaire général l'a dit et redit, et mon gouvernement l'a toujours soutenu.

Mais cette fois-ci, la question est portée devant le Conseil, non seulement pour des raisons d'équité, encore que le manque d'équité des arrangements actuels devienne de plus en plus lourd à porter à mesure que les années passent, mais pour des raisons de nécessité. Le Secrétaire général nous a prévenus que, au fur et à mesure que les pays successifs contributeurs de contingents continuent de se retirer et qu'un des rares contributeurs

Sir David Hannay (Royaume-Uni)

importants de contingents commencera à se retirer dans quelques semaines, la Force, à la mi-juin, ne pourra plus s'acquitter du mandat que lui a confié le Conseil.

Donc, si le Conseil ne veut pas abandonner l'opération de maintien de la paix à Chypre, il est absolument nécessaire de prendre une décision sur le financement, étant donné qu'il est évident que la Force ne peut plus être maintenue uniquement sur la base de contributions volontaires. C'est la raison pour laquelle ma délégation a présenté ce projet de résolution au Conseil et a demandé qu'une décision soit prise aujourd'hui. Des négociations longues et minutieuses ont eu lieu pour répondre aux préoccupations de tous les membres du Conseil. Cela aurait été le comble de l'irresponsabilité de ne pas prendre une décision sur le projet de résolution maintenant, étant donné que le moment où la Force cessera d'être viable et capable de s'acquitter de son mandat approche.

Mon gouvernement estime que la décision de la Fédération de Russie de voter contre ce projet de résolution est à la fois regrettable et hors de proportion. Elle est regrettable parce qu'elle menace toute l'opération de maintien de la paix des Nations Unies à Chypre et par conséquent, peut-être aussi, la mission de bons offices du Secrétaire général qui vise à dégager une solution aux problèmes de l'île. Elle est également regrettable parce que la décision que le projet de résolution demandait au Conseil de prendre ne soulevait d'aucune manière de grandes questions de principe. Et le vote négatif est, à notre avis, tout à fait hors de proportion, étant donné les incidences financières très modestes que cette décision entraînait pour la Fédération de Russie maintenant que, grâce à la générosité des Gouvernements chypriote et grec, une portion aussi substantielle des dépenses de cette opération continuera d'être couverte par des contributions volontaires. Sur la base des estimations budgétaires des Nations Unies, le coût de l'UNFICYP s'élèvera à 47,4 millions de dollars par an, dont 25 millions de dollars proviendront de contributions volontaires de la Grèce et de Chypre, le montant maximum couvert par les contributions mises en recouvrement s'élevant à 22,4 millions de dollars, ce qui exige une contribution annuelle de la Fédération de Russie de 1,9 million de dollars. Cela doit être comparé aux contributions mises en recouvrement de la Russie : 73,7 millions de dollars

Sir David Hannay (Royaume-Uni)

pour la Force de protection des Nations Unies pour les derniers 18 mois, 25,6 millions de dollars pour l'Opération des Nations Unies en Somalie (ONUSOM II) pour la période initiale de deux mois seulement et 11,9 millions de dollars pour l'Opération des Nations Unies au Mozambique (ONUMOZ) pour une période de sept mois.

La Fédération de Russie a voté pour chacune de ces trois opérations au cours des trois derniers mois, comme l'a fait ma délégation. En outre, il n'est pas question que le financement prévu dans le projet de résolution soit prélevé sur les quotes-parts au lieu d'être prélevé sur des contributions volontaires. Même si ce projet de résolution avait été adopté, l'UNFICYP restait l'opération de maintien de la paix des Nations Unies qui, de loin, aurait bénéficié de la plus grande proportion de contributions volontaires - plus de 50 %.

Compte tenu de ces circonstances, mon gouvernement demande à la Fédération de Russie de revenir sur la décision qu'elle a prise aujourd'hui et d'accepter de donner au financement de l'UNFICYP une base solide conformément aux recommandations proposées par le Secrétaire général.

Mon gouvernement a appuyé activement l'opération de maintien de la paix des Nations Unies à Chypre et a appuyé les efforts des secrétaires généraux successifs visant le rétablissement de la paix, et nous nous sommes engagés dans cette voie depuis le tout début. Nous espérons que nous pourrions continuer à le faire en dépit des difficultés pressantes, mais il serait léger de nier que le vote d'aujourd'hui est un revers grave pour ces opérations. Espérons qu'il ne sera pas de longue durée.

Mme ALBRIGHT (Etats-Unis d'Amérique) (interprétation de l'anglais) : Nous croyons fermement que la présence d'une force de maintien de la paix efficace à Chypre est un élément important pour maintenir une atmosphère propice au succès des négociations entre les parties chypriotes parrainées par les Nations Unies. Voilà pourquoi nous regrettons le vote négatif de la Fédération de Russie et nous pensons que des discussions sur les moyens de maintenir une force stable à Chypre doivent se poursuivre d'urgence.

En examinant le financement de la Force des Nations Unies à Chypre, le Gouvernement des Etats-Unis s'est efforcé de déterminer si le financement grâce aux contributions volontaires demeurerait une option viable pour le

Mme Albright (Etats-Unis)

maintien d'une force efficace. Nos discussions avec les autres gouvernements nous ont permis d'arriver à la même conclusion que le Secrétaire général, à savoir que cela n'était pas le cas.

En raison de l'importance qu'il y a à maintenir une Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP) efficace et en l'absence apparente d'autres méthodes pour ce faire, le Gouvernement des Etats-Unis a appuyé ce projet de résolution. Nous espérons que toutes les autres délégations l'appuieraient également.

Néanmoins, le Gouvernement des Etats-Unis comprend et partage certaines des préoccupations qui ont été exprimées par la Fédération de Russie sur la question plus large du financement des opérations de maintien de la paix. Le vote négatif russe a soulevé une question au sujet du financement du fardeau de maintien de la paix sans cesse croissant et sans cesse plus coûteux. Les inégalités du barème existant des quotes-parts pour les opérations de maintien de la paix commencent à mettre en cause notre capacité d'accomplir les tâches des Nations Unies. Voici venu le jour où des pays en difficulté vont appeler le 911 mondial et obtenir un signal occupé. Le moment est venu pour nous d'aborder cette question très sérieusement afin de trouver des solutions urgentes dans le contexte de l'"Agenda pour la paix".

A cet égard, deux éléments de la discussion sur l'UNFICYP qui a eu lieu méritent une plus grande attention et une application plus large. Tout d'abord, nous pensons que, lorsqu'ils sont à même de le faire, les pays dont les intérêts sont servis au mieux par une opération de maintien de la paix devraient faire des contributions substantielles pour couvrir ses coûts. En conséquence, nous nous félicitons des offres de contributions financières volontaires sensiblement accrues qui ont été faites par les Gouvernement grec et chypriote à l'UNFICYP. Ces contributions auraient réduit de façon substantielle les quotes-parts des autres Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies. Nous nous attendions à ce que la continuation de ces contributions volontaires à l'avenir évitent une augmentation des quotes-parts.

Deuxièmement, nous appuyons l'idée de ce projet de résolution selon laquelle le Conseil n'était plus prêt à accepter des opérations de maintien de la paix non circonscrites qui ne sont pas liées au règlement de différends.

Mme Albright (Etats-Unis)

Aucune opération ne devrait durer indéfiniment. Dans ce cas, nous devons faire en sorte que la présence d'une force des Nations Unies reste un facteur stimulant visant la réalisation d'un règlement et ne devienne pas un élément qui maintient seulement le statu quo.

Lorsque nous examinerons les options qui nous sont offertes quant à l'UNFICYP et le renouvellement du mandat d'autres forces de maintien de la paix à l'avenir, nous devons garder fermement présents à l'esprit ces deux principes.

Cela dit, nous sommes toujours convaincus que la présence d'une force de maintien de la paix efficace à Chypre est un élément important pour le maintien d'une atmosphère propice au succès des négociations entre les parties chypriotes parrainées par les Nations Unies.

M. ARRIA (Venezuela) (interprétation de l'espagnol) : Le recours à la présente séance au veto par la Fédération de Russie sur le projet de résolution relatif à la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP) est à n'en pas douter d'une importance particulière, non pas nécessairement à cause des raisons qui l'ont dicté - qui à notre avis, et comme vous-même, Monsieur le Président, l'avez indiqué, méritent l'appui du Conseil de sécurité - mais plus particulièrement parce que le veto représente et symbolise une façon d'agir arbitraire, anachronique et antidémocratique, un privilège qui depuis San Francisco a été sévèrement critiqué par de nombreux représentants des pays qui avaient alors signé la Charte. Les raisons invoquées à l'époque pour préserver le veto sont moins valables aujourd'hui que jamais, comme le montre le fait que le veto a été utilisé aujourd'hui pour des raisons essentiellement financières, comme l'a souligné l'Ambassadeur Vorontsov, Président du Conseil de sécurité.

La première critique de l'usage du veto remonte à 1945 et émanait de M. Herbert V. Evatt, alors Ministre des relations extérieures de l'Australie, qui l'avait qualifié d'"imposition absurde". Mais ce n'est qu'en avril 1947 que l'on envisagea pour la première fois l'élimination du veto, y compris par le Congrès des Etats-Unis. Ces réactions étaient dues à la position de l'Union soviétique au sujet d'un programme d'assistance de l'Organisation des Nations Unies en faveur de la Grèce et de la Turquie - pays situés comme par hasard dans la même région du monde qui fait l'objet de notre débat d'aujourd'hui, mais pour des raisons très différentes de celles qu'examine à présent le Conseil de sécurité.

Cette même année, le représentant de mon pays, Carlos Eduardo Soltk, a déclaré :

"Notre pays soutient fermement le principe de l'égalité souveraine de tous les pays, qui est incompatible avec le privilège que s'arrogent les membres permanents du Conseil de sécurité à l'Article 27 de la Charte. Son application" - a-t'il dit - "porte préjudice au prestige de l'Organisation des Nations Unies."

En 1653, il existait en Pologne une loi, appelée Liberum Voto, par laquelle une personne avait à elle seule le pouvoir d'arrêter le processus législatif au Parlement polonais. Un de ses membres n'avait qu'à prononcer

M. Arria (Venezuela)

clairement les mots "Nie Pozwalam" - "Je ne le permets pas" - pour que n'importe quelle mesure ne soit pas adoptée. Incroyablement, cette loi est restée en vigueur pendant plus de 200 ans. Ce qui est encore plus incroyable est que cette loi - la loi de "Nie Pozwalam" -, qui n'est plus en usage en Pologne depuis 150 ans, reste encore la loi et le privilège au Conseil de sécurité des Nations Unies.

Prenant la parole en 1991 à l'Assemblée générale, le Président de mon pays, M. Carlos Andrés Pérez, a clairement exprimé sa préoccupation à ce sujet dans les termes ci-après :

"Le Conseil de sécurité doit être un organe représentatif et aucun de ses membres ne peut en aucune façon ignorer le sentiment majoritaire des Nations Unies." (A/46/PV.8, p. 13 à 15)

Le Président du Venezuela a proposé alors - et nous réitérons aujourd'hui cette proposition - que l'on confie à un comité d'experts l'étude de bases nouvelles pour l'organisation et le fonctionnement du Conseil de sécurité. Les pays qui ont aujourd'hui le privilège d'adopter des décisions seraient membres permanents de plein droit du Conseil, et leur nombre pourrait être accru. Les décisions relatives à la sécurité collective nécessiteraient au minimum le vote qualifié de ses membres de façon à refléter la volonté de l'ensemble de la communauté internationale.

Enfin, nous nous voyons dans l'obligation d'exprimer l'inquiétude que nous inspire le fait que cette décision risque d'affecter le processus de négociation en cours - processus relancé récemment sous l'égide du Secrétaire général M. Boutros Boutros-Ghali. C'est donc une décision que nous déplorons, car elle implique à coup sûr des coûts politiques que les parties au différend n'auraient pas eu à subir n'était l'existence du privilège arbitraire du veto.

Aujourd'hui, ce sont les incidences financières d'une opération de maintien de la paix qui ont fait l'objet d'un veto; les raisons importent peu. Demain ce pourrait être une question d'importance cruciale pour la paix et la sécurité internationales. C'est pourquoi nous ne pouvons que rejeter le recours au veto, aussi bien aujourd'hui que demain.

M. MERIMEE (France) : Ma délégation s'était ralliée au projet de résolution afin de prendre acte des progrès qui avaient été accomplis et de ne pas faire obstacle au consensus qui semblait s'être dessiné autour de ce texte.

M. Mérimée (France)

Elle regrette que les négociations qui se sont poursuivies depuis une semaine n'aient pas permis, en dépit de l'esprit de compromis manifesté de part et d'autre, de surmonter les dernières objections de certains.

Qu'il n'ait pas été possible au Conseil d'adopter cette résolution ne signifie cependant pas à nos yeux la fin de la Force de maintien de la paix à Chypre. Nous y voyons seulement l'indice que le projet doit être encore amélioré, que d'autres consultations sont nécessaires pour parvenir, dans des délais raisonnables, à une solution acceptable pour tous.

Il me semble important de saluer ici les gestes généreux consentis par les Gouvernements chypriote et grec, qui ont manifesté leur sens des responsabilités et leur souci de prendre en charge un des éléments de leur sécurité. Ces efforts supplémentaires mériteront d'être spécifiquement mentionnés lorsque le Conseil s'attachera à définir de nouveau l'architecture de l'UNFICYP, parce que ces contributions volontaires, complétées par les versements obligatoires des membres, constitueront à l'évidence un élément essentiel au maintien de la Force.

Je ne doute pas, enfin, que si des signes manifestes de courage politique et d'imagination venaient démontrer au Conseil que les parties ont l'intention d'engager au plus vite le règlement politique de leur différend et manifestaient une volonté indiscutable de réconciliation, notre tâche en serait facilitée d'autant. Car les Etats européens, membres de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe et du Conseil de l'Europe, devraient se donner pour objectif prioritaire d'appliquer les principes de règlement pacifique des différends auxquels ils ont adhéré, permettant que la Force des Nations Unies se transforme très rapidement en Force d'observation, chargée d'accompagner la mise en oeuvre des mesures de confiance et le processus de réconciliation.

M. BUDAI (Hongrie) (interprétation de l'anglais) : La délégation hongroise regrette réellement que le Conseil de sécurité n'ait pas été en mesure d'adopter le projet de résolution contenu dans le document S/25693. Depuis plusieurs années, le Conseil fonctionne sur la base d'une coopération étroite entre ses membres, et particulièrement d'une coopération étroite entre les membres permanents. Traduisant les nouvelles réalités du monde, les votes concordants des membres permanents, comme le prévoit l'Article 27 de la

M. Budai (Hongrie)

Charte, ont rendu le fonctionnement de ce Conseil plus efficace qu'il ne l'a jamais été tout au long de son histoire. Nous espérons sincèrement que les événements d'aujourd'hui ne créeront en aucune façon un précédent et qu'ils n'empêcheront pas le Conseil de s'acquitter de ses responsabilités à l'avenir.

Ma délégation estime que le rôle de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP) est important et crucial pour le maintien de la tranquillité sur l'île jusqu'à ce que, grâce aux efforts de médiation renouvelés déployés par le Secrétaire général, les négociations entre les parties parviennent à un nouveau tournant décisif. Le transfert du financement de l'UNFICYP sur une base saine, impliquant des sacrifices de la part de chacun des Membres de l'Organisation, répond précisément à cet objectif, à savoir garder en vie une opération tellement vitale pour la sécurité et la sûreté du peuple chypriote de part et d'autre de la ligne verte.

Qu'il me soit permis, à ce stade, d'espérer que le sort de l'UNFICYP n'a pas été décidé à la présente séance et que les consultations se poursuivront en vue de trouver des solutions appropriées et acceptables aux problèmes soulevés par cette question.

M. O'BRIEN (Nouvelle-Zélande) (interprétation de l'anglais) : La Nouvelle-Zélande a fait partie des premiers pays qui ont contribué à la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre au milieu des années 60. Il était alors difficile de prévoir que cette opération se poursuivrait près de 30 ans plus tard, mais il est profondément regrettable de constater aujourd'hui l'exercice du droit de veto, qui empêche la prise d'une décision raisonnable, logique et pratique aux termes du projet de résolution pour lequel la Nouvelle-Zélande a voté.

Si la Nouvelle-Zélande se félicite des contributions volontaires apportées au maintien de la paix à Chypre dans le passé et des contributions promises pour l'avenir, elle estime que l'appui au maintien de la paix relève, en fin de compte, de la responsabilité de tous les Membres de l'Organisation des Nations Unies.

La Nouvelle-Zélande appuie pleinement les efforts déployés en vue d'une solution de la situation politique et, à cet égard, soutient la prochaine série de pourparlers que le Secrétaire général tiendra avec les parties d'ici à la fin du mois à New York. Ces pourparlers doivent être poursuivis.

En tant qu'Etat insulaire elle-même et en tant que membre du Commonwealth, la Nouvelle-Zélande espère qu'interviendra bientôt une solution durable à Chypre qui ne rendra plus nécessaire une opération de maintien de la paix de l'ONU, et elle saisit cette occasion pour rendre hommage aux nombreux Casques bleus qui ont été déployés à Chypre au cours des années pour favoriser une paix durable. Ils méritent mieux de la part du Conseil que la décision regrettable qui a été prise aujourd'hui. De plus, le résultat du vote envoie un message totalement discordant au moment où l'ONU s'apprête à prendre d'autres décisions d'une importance vitale concernant des opérations de maintien de la paix.

M. LI Zhaoxing (Chine) (interprétation du chinois) : La délégation chinoise a voté pour le projet de résolution parce qu'elle estime qu'il reflète le principe de la diversité du financement des opérations de maintien de la paix de l'ONU. Nous espérons sincèrement que ce principe sera pris en compte lors des futures opérations de maintien de la paix de l'ONU.

Le PRESIDENT (interprétation du russe) : Il n'y a plus d'orateurs inscrits sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé, à ce stade, l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Le Conseil de sécurité demeure saisi de la question.

La séance est levée à 17 h 25.